



## **SAINT-CYPRIEN GOLF & RESORT**

### **PARCOURS LA FORET : REGLES LOCALES SPECIFIQUES (avril 2026)**

*En addition des « Règles Locales Permanentes » de la ffgolf, les règles locales suivantes s'appliquent. Ces règles locales remplacent toutes les autres règles locales existantes.*

#### **HORS LIMITES R18.2 :**

Au-delà de tous murs, clôtures ou piquets blancs et/ou lignes.

**Sur les trous N°3 (sur la droite), N°5 (à droite du fairway et à gauche après le chemin de passage au trou N°6),** le hors limites est défini par la lisière extérieure des fossés situés en limites du parcours.

**Sur le trou N°9,** le hors limites à gauche du fairway est délimité par le bord extérieur du chemin longeant ce trou, celui de derrière le green par le bord intérieur de la haie de laurier.

#### **ZONES A PENALITES R17 :**

Délimitées par des lignes ou des piquets jaunes ou rouges. En l'absence de ligne au sol, la lisière de ces zones à pénalités suit la rupture naturelle de la pente ou la limite de tonte des hautes herbes puis l'alignement des piquets.

#### **Trous n° 7 : Zones à pénalité autour du green**

Pour une balle dont le dernier point d'entrée dans la zone à pénalité se situe avant les deux passages pour accéder au green, à défaut de pouvoir jouer la balle comme elle repose, un dégagement coup et distance ou en arrière sur la ligne doit être pris avec 1 coup de pénalité (zone à pénalité jaune).

Pour une balle dont le dernier point d'entrée dans la zone à pénalité se situe au-delà de ces deux passages, en plus d'un dégagement coup et distance ou en arrière sur la ligne, un dégagement latéral à deux longueurs de club du dernier point d'entrée sans se rapprocher du trou peut être pris avec un coup de pénalité (zone à pénalité rouge).

#### **CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (y compris obstructions inamovibles) - (R16) :**

- **Sur les greens :** Les zones dénudées (terre apparente) qui interfèrent avec la ligne de jeu d'une balle reposant sur le green. Un dégagement pour le stance sera refusé.
- **Sur la zone générale :** Les zones entourées de peinture blanche (en continue ou en pointillée) et toute zone endommagée par les sangliers et pas entièrement réparée, même si elle n'est pas marquée.
- Tous les chemins et leurs prolongements, quelque soit leur revêtement, sont obstructions inamovibles.

**TEMPS DE JEU MAXIMUM (partie de 3 joueurs) : 2H15**

**Pénalité pour infraction à une règle locale : Pénalité Générale**

**Stroke play : 2 coups de pénalité / Match play : perte du trou**